

AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

OPCVM de droit français

RAPPORT ANNUEL - SEPTEMBRE 2025

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	17
Informations spécifiques	18
Informations réglementaires	19
Certification du Commissaire aux comptes	27
Comptes annuels	32
Bilan Actif	33
Bilan Passif	34
Compte de résultat	35
Annexes aux comptes annuels	37
Informations générales	38
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	48
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	52
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	58
Inventaire des actifs et passifs	70
Annexe(s)	77
Caractéristiques de l'OPC	78
Information SFDR	99

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Compte rendu d'activité

Octobre 2024

"Le mois d'octobre a été marqué par un contexte mondial complexe. Sur le plan économique, la croissance du PIB américain au troisième trimestre a été forte, tandis que celle de la zone euro est restée modeste. Les données relatives à l'inflation ont reflété des signaux mitigés : Le CPI américain a légèrement augmenté, renforçant les attentes d'une trajectoire de taux plus élevés, tandis que l'inflation de la zone euro est restée modérée, permettant un certain optimisme quant à la possibilité pour la BCE de poursuivre une politique monétaire accommodante. Par ailleurs, les élections américaines ont pesé sur le sentiment, contribuant à une volatilité accrue, en particulier pour les actions et les obligations souveraines, les investisseurs spéculant sur les changements potentiels de politiques économiques et budgétaires et de tarifs douaniers qui pourraient affecter les entreprises. Au Moyen-Orient, l'escalade des tensions a suscité des inquiétudes quant à l'éventualité d'un conflit régional plus large, qui, bien qu'il n'ait pas encore eu d'impact important sur les prix du pétrole, a ajouté une couche d'inquiétude sur les marchés mondiaux. Plus à l'est encore, en Chine, après une vive réaction en septembre sur les premières annonces d'une relance économique et d'un soutien aux gouvernements locaux, une consolidation s'est opérée ce mois-ci. Enfin, au Japon la coalition au pouvoir a perdu les élections à la Chambre des Représentants, ce qui a conduit à accentuer l'incertitude dans cette zone. Dans ce contexte incertain, les marchés européens ont été sous pression. Sur les actions, l'Eurostoxx50 affiche -3.2%, le Stoxx600 également -3.2% tandis que l'Eurostoxx Mid Cap (indice européen des moyennes capitalisations et regroupant un nombre important d'émetteurs de convertibles) « résiste » un peu mieux à -2.4%. Même performance négative du côté du compartiment Investment Grade ICE BofA Euro Corp à -0.4%, négativement impacté par la hausse des taux souverains (10 ans allemand +27bp à 2.39%). Finalement le compartiment à Haut Rendement (ICE BofA euro High Yield) se démarque avec une performance positive à +0.6%. Miné par des actions sous-jacentes en baisse et un marché du crédit sous-pression par la hausse des taux d'intérêt, le fonds termine certes en baisse de -0.75% net (pour la part I), mais affiche finalement une certaine résilience par rapport aux indices actions cités ci-dessus pondérés de la sensibilité action du fonds en début de période (40%). Parmi les plus forts contributeurs à la performance, notons Saipem (+12bp) dans les services pétroliers, Accor (+9bp), TUI (+7bp) et Amadeus (+7bp) dans les loisirs. Inversement, des positions directement impactées par la hausse des taux telles notre position sur les futures obligataires 5 ans allemand (-8bp), Leg Immobilien dans l'immobilier Allemand (-9bp) et des positions impactées par le ralentissement chinois (L'Oréal -7bp, David Campari -6bp, Pernod Ricard -6bp) ont pesé sur la performance. D'un point de vue relatif, la performance est en deçà de celle de l'indice de référence, principalement due à Evonik (Allemagne, Chimie), Cellnex (Espagne, services Telecom) et Leg Immobilien cité plus haut. En ce qui concerne les mouvements, coté achat, nous avons renforcé notre position sur Delivery Hero (Allemagne, plateforme livraison de repas) avec un mixte action / obligation convertible 2030, position plus convexe que la convertible seule. Sur Qiagen (Allemagne, biologie moléculaire) nous avons privilégié la convertible 2031 au détriment de la 2024 alors que cette dernière arrivait à échéance. Même mouvement sur Schneider où la convertible 2031 au profil convexe a été préférée au profil action de la convertible 2030. Coté vente, nous avons pris des profits partiels sur Amadeus 1.5% 2025 (la convertible en hausse de 13% depuis fin juillet) et Ubisoft 2.375% 2028 (la convertible est en hausse de 7% suite aux rumeurs de retrait de la cote de l'action par la famille Guillemot avec l'aide du géant chinois Tencent). Par ailleurs, nous nous désinvestissons petit à petit de la convertible Edenred 2028 dont le profil est devenu peu attrayant (petit rendement et petite exposition action). Du fait des mouvements réalisés, la sensibilité action du portefeuille est en légère baisse à 39% (contre 40% fin septembre) et est de trois points supérieurs à celle de son indice de référence. Nous estimons que ce niveau dans l'absolu est un bon compromis entre convexité maximale (en théorie autour de 50%) et distance au plancher obligataire proche (maintenant à 10%) pour d'avantage de protection."

Novembre 2024

"La période écoulée aura été principalement marquée par l'élection de Donald Trump. En remportant la présidence et la Chambre des représentants, le nouveau président disposera également du Sénat pour mettre en œuvre sa politique protectionniste et pro-croissance (hausse des taxes douanières, arrêt de l'immigration, déréglementation, ...) jugée inflationniste. Cette élection et les annonces de la composition de son futur gouvernement ont engendré un regain de volatilité sur les marchés internationaux notamment en Europe et en Chine. Le découplage entre les Etats-Unis et le reste du monde s'accroît comme en témoignent les chiffres macro-économiques. La vigueur américaine demeure avec des ventes au détail en hausse de +0.4%,

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

un taux de chômage stable et des indices PMI, manufacturier et des services, en hausse. En Europe, la situation se détériore avec une baisse de la confiance des ménages, des indices PMI en zone de contraction économique et une production industrielle en baisse de 2% en variation mensuelle. De plus, l'incertitude politique en France, où le gouvernement de Michel Barnier est menacé par un vote de censure lié au budget 2025, accentue les inquiétudes des investisseurs concernant les perspectives de la zone Euro. Sur les marchés financiers, nous observons la même divergence mentionnée précédemment. La devise américaine s'est appréciée versus les autres grandes monnaies comme en témoigne sa hausse de +5.2% contre l'Euro. Egalement, les indices actions aux Etats-Unis ont affiché sur le mois des hausses significatives, +5.7% pour le S&P500 et +6.2% pour le Nasdaq composite, alors qu'en Chine, l'indice Hang Seng est en retrait de -4.4% et qu'en Europe, l'Eurostoxx50 est en baisse de -0.5%. A noter que l'EuroStoxx Midcap (indice européen des moyennes capitalisations regroupant un nombre important d'émetteurs de convertibles) réussit à afficher une hausse de +0.8%. Sur le marché des taux, nous avons assisté à une détente avec un repli de -12bps pour le 10 ans US et de -30bps pour son homologue allemand. Néanmoins, il est important de noter que dans ce mouvement de baisse, le spread OAT-Bund s'est écarté pour se rapprocher des 90 bps, niveau observé lors de la crise des dettes souveraines en zone euro en 2012. Cette détente a été profitable au marché du crédit où les indices ICE BOFA IG et HY se sont appréciés de +1.7% et +0.5% respectivement. Au niveau du portefeuille, le fonds termine le mois à l'équilibre, sous-performant de 0.1% son indice de référence. Les plus gros contributeurs en relatif sont Cellnex +0.1%, Schneider et Saipem. En revanche, notre exposition aux semi-conducteurs via STM (-0.11%) a contribué négativement tout comme Nordex et Delivery Hero. Concernant les mouvements, au sein du secteur pétrolier, nous avons réalisé un arbitrage via un allègement de ENI au profit de Saipem et de Total. Nous avons pris des bénéfices sur Deutsche Telekom Safran et Veolia pour renforcer Qiagen et Leg Immo. A noter que nous avons profité de la baisse de SPIE, suite à la cession du fonds BPI France d'une partie de sa participation au capital, pour renforcer notre ligne. Du fait des mouvements réalisés, la sensibilité action du portefeuille est en légère baisse à 36% mais elle demeure quatre points supérieure à celle de son indice de référence. Nous estimons que ce niveau dans l'absolu est un bon compromis entre convexité maximale (en théorie autour de 50%) et distance au plancher obligataire proche (maintenant à 10%) pour d'avantage de protection."

Décembre 2024

"En décembre, la macroéconomie mondiale a été marquée par les actions des banques centrales et des événements géopolitiques notables. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a procédé à sa troisième réduction consécutive des taux d'intérêt, abaissant les taux directeurs de 25 points de base pour atteindre une fourchette cible de 4,25% / 4,5 %. Cette décision a été largement motivée par une modération de l'inflation. Dans la zone euro, la Banque Centrale Européenne a également réduit ses taux directeurs de 25 points de base à 3,00 %, motivée par le même constat sur l'inflation, et couplé à la volonté, de ce côté-ci de l'Atlantique, de favoriser la croissance économique. Sur le plan géopolitique, l'Europe a connu des incertitudes politiques, notamment avec la chute du gouvernement Barnier en France (suite à une motion de censure votée par l'Assemblée nationale) et la perspective d'élection anticipée en Allemagne. Tout ceci a pesé sur les marchés des taux d'intérêt, du crédit et des actions en Europe. Sur ces dernières, le Stoxx600 termine en baisse à -0.43%, tout juste compensé par un l'EuroStoxx Midcap (indice européen des moyennes capitalisations regroupant un nombre important d'émetteurs de convertibles) réussissant à finir à +0.47%. Même performance contrastée sur le crédit, avec d'un côté un indice Investment Grade ICE BofA Euro Corp perdant -0.47%, (impacté il est vrai par la hausse des taux souverains allemands et français) et de l'autre, un ICE BofA euro High Yield finissant lui dans le vert à +0.64%. Dans ce contexte difficile, le fonds termine en baisse de -0.39% net pour la part I-C, en ligne avec son indice de référence à -0.43%. Parmi les plus gros détracteurs à la performance, notons Delivery Hero (-49bp), Cellnex (-14bp) et Safran (-14bp), alors que TUI (+13bp) Accor (+9bp) et Saipem (8bp) ont été les plus gros contributeurs positifs mais n'ont pas suffi pour compenser. Concernant les mouvements, nous avons renforcé des profils convexes tels Wendel / Bureau Veritas 2.625% 2026, Citi/L'Oreal 0% 20238, Delivery Hero 3.25% 2030 ou Campari 2.375% 2029, et des profils plus types actions comme Amadeus 1.5% 2025. A l'opposé, ont été vendu, partiellement ou totalement, des profils sans grands intérêts tels JPM / Sanofi 0% 2025 ou Artemis / Puma 0% 2025 (peu de rendement et d'exposition action) ou des profils crédit, un temps décoté et ayant bien performé, tels Ubisoft 2.375% 2028. Sur Safran 0% 2028 après une performance sur l'année de près de 20% pour cette convertible, nous avons pris des profits partiels. Enfin, Sur RAG/Evonik, nous avons préféré la souche convexe 2029 au profil plus crédit 2026. Sur le mois, la sensibilité action du portefeuille est en légère baisse de 1 point à 35% et demeure quatre points supérieurs à celle de son indice de référence. Nous estimons que ce niveau de 35% est un bon compromis entre convexité maximale (en théorie autour de 50%) et distance au plancher obligataire proche (maintenant à 9%) pour d'avantage de protection."

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Janvier 2025

"Sur le plan économique, la période écoulée aura été marquée par des dynamiques divergentes entre l'Europe et les Etats-Unis. D'une part, concernant les politiques monétaires, la BCE a baissé ses taux de -25pdb (à 2.75%), confortée par la trajectoire baissière de l'inflation, et a laissé entrevoir d'autres baisses à venir du fait de la faiblesse de la croissance et des risques de guerre commerciale. De son côté, après trois baisses consécutives en 2024, la banque centrale américaine a maintenu son taux directeur à 4.5%, marquant une pause dans son cycle de réduction de taux. Désormais, avec une économie et un marché du travail solide, la Fed se focalisera en priorité sur la baisse de l'inflation et devra observer une série de chiffres encourageants sur l'inflation avant de reprendre le cycle de baisse des taux. D'autre part, les chiffres du PIB pour le quatrième trimestre en France et en Allemagne se sont inscrits en contraction de -0.1% et de -0.2% respectivement. Egalement, l'emploi en zone Euro se dégrade avec un taux de chômage qui augmente en décembre à 6.3% contre 6.2% en novembre. A contrario, aux Etats-Unis, les chiffres de l'emploi (NFP) ont continué de défier les attentes, avec 256k créations d'emplois en décembre, et une croissance économique en expansion pour le dernier trimestre à +2.3%. Sur le plan politique, dans la foulée de son investiture, Donald Trump a relancé la guerre commerciale en déclarant qu'il imposerait des droits de douane de 25% sur les importations canadiennes. En outre, le président américain a menacé l'UE d'imposer des droits de douane si celle-ci n'augmentait pas ses achats de pétrole auprès des États-Unis. Sur les marchés financiers, les marchés d'actions européens clôturent le mois de janvier en forte hausse, avec une performance de +6.3% pour le STOXX 600 et de +5.3% pour l'EuroStoxx Midcap (indice européen des moyennes capitalisations regroupant un nombre important d'émetteurs de convertibles). Une fois n'est pas coutume, les principaux indices américains ont sous-performé l'Europe même si le Dow Jones (+5.0%) a affiché une bonne performance, porté par le secteur financier. Une grande partie de cette sous-performance est liée au secteur de la technologie qui a connu des dégagements importants après l'annonce de la start-up chinoise DeepSeek que son modèle d'intelligence artificielle serait capable de rivaliser avec ChatGPT pour un coût de développement significativement inférieur. Même tendance sur le crédit avec un indice Investment Grade ICE BofA Euro Corp qui s'adjuge +0.45%, et un ICE BofA euro High Yield qui termine le mois en hausse de +0.6%. Au niveau du portefeuille, le fonds termine le mois en hausse de +1.8%, en ligne avec son indice de référence. En relatif, les plus gros contributeurs positifs sont LVMH, MTU, Airbus et Cellnex. En revanche, le secteur pétrolier a pesé négativement via Saipem et notre absence d'exposition sur ENI pour des raisons d'inéligibilité pour le label ISR. Egalement, la valeur STMicro a contribué négativement. Concernant les mouvements, au sein du secteur immobilier, nous avons réalisé un arbitrage sur LEG Immo via un allègement de l'échéance 2028 au profit de la maturité 2030 qui offre une meilleure convexité. Nous avons pris des bénéfices sur Amadeus et Pirelli pour renforcer notre exposition sur LVMH et Iberdrola. Sur le front du primaire, Citigroup a émis une obligation convertible synthétique Citi/Airbus 0.80% 2030 à laquelle nous avons souscrit en arbitrant nos positions en actions sur le sous-jacent. Sur le mois, la sensibilité action du portefeuille est en hausse de 1 point à 36% et demeure quatre points supérieurs à celle de son indice de référence. Nous estimons que ce niveau de 36% est un bon compromis entre convexité maximale (en théorie autour de 50%) et distance au plancher obligataire proche (autour de 10%) pour davantage de protection."

Février 2025

"En février, les conditions macroéconomiques ont été marquées par des tendances divergentes de l'inflation aux États-Unis et dans la zone euro, tandis que les risques accrus de guerres commerciales et les tensions géopolitiques élevées, en particulier autour du conflit en Ukraine, ont accru la complexité du paysage économique et influencé le sentiment du marché et les anticipations politiques. Malgré ces incertitudes macroéconomiques et géopolitiques et dans le sillage du mois de janvier, les marchés actions européens ont poursuivi leur hausse avec une performance de +3.5% pour l'Eurostoxx50, +3.4% pour le Stoxx600 et de +3% pour l'EuroStoxx Midcap (indice européen des moyennes capitalisations regroupant un nombre important d'émetteurs de convertibles). Comme moteur pour cette performance on peut citer une amélioration des PMI, une croissance des salaires réels, les espoirs d'une trêve en Ukraine, les élections en Allemagne et un fort rally du secteur de la Défense. Notons également que pour un deuxième mois consécutif, l'Europe surperforme les USA. Même tendance haussière sur le crédit avec un indice Investment Grade ICE BofA Euro Corp qui s'adjuge +0.6%, et un ICE BofA euro High Yield qui termine le mois en hausse de +1%. Le portefeuille termine le mois en hausse de +1.16% (net pour la part IC) légèrement en retrait de son indice de référence. Parmi les plus gros sous-jacents contributeurs à la performance, notons BNP Paribas dans la Banque, Evonik dans la chimie, Safran dans l'aéronautique ou Klépierre dans l'immobilier. En revanche, des noms comme Qiagen dans la santé, Schneider dans l'industrie, ou TUI dans les loisirs ont contribué négativement. Parmi nos mouvements significatifs dans le fonds, nous avons augmenté notre exposition sur Total via l'échangeable

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Merrill/Total 0% 2026, sur Evonik via l'échangeable RAG/Evonik 2.25% 2030, Schneider via la convertible 1.625% 2031 et Leg Immo via la 2030. Sur le primaire nous avons souscrit à la Vinci 0.7% 2030. Coté vente, nous sommes sortis de notre position sur Campari 2.375% 2029, Delivery Hero 3.25% 2030 et Nexity 0.25% 2025. Sur le mois, la sensibilité action du portefeuille est en hausse de 5 point à 41% et demeure quatre points supérieurs à celle de son indice de référence. Nous pensons que le momentum sur les actions européennes peut se prolonger et maintenons donc ce biais en surpondération."

Mars 2025

"Le mois de mars a été marqué par un retour de la défiance des investisseurs. L'un des principaux éléments déclencheurs a été l'intensification de l'augmentation des droits de douanes par l'administration Trump. En effet, initialement limitées à une liste restreinte de produits, ces mesures s'étendent désormais à l'importation d'automobiles, d'acier, d'aluminium et cette liste devrait s'allonger avec de nouvelles annonces prévues le 02 avril. Ces décisions ont ravivé les craintes d'escalade de la guerre commerciale, impactant directement les perspectives de croissance mondiale. De plus, aux Etats-Unis, la situation économique montre des signes de ralentissement avec un marché de l'emploi qui a créé moins de postes que prévu et un taux de chômage en légère augmentation à 4.1%. A noter que la confiance des consommateurs sur les prévisions de l'économie a atteint un point bas de 12 ans. Parallèlement, l'incertitude géopolitique continue d'alimenter la prudence des marchés car les négociations entre Washington et Moscou n'ont pas permis d'aboutir à un cessez-le-feu global. Face à ce contexte instable, l'Europe tente d'apporter une réponse avec un plan budgétaire majeur de 800 milliards pour le renforcement de la défense. Également, le parlement allemand a adopté un programme de relance de 500 milliards d'euros sur douze ans, principalement destiné à la défense et aux infrastructures. Ce changement de cap dans la politique budgétaire allemande, historiquement rigoureuse, a permis de limiter la chute des indices européens. Toutefois, son impact sur la confiance des investisseurs reste incertain à court terme du fait des tensions commerciales accrues. Les marchés ont réagi fortement à cette conjoncture défavorable. En Europe, le Stoxx 600 a reculé de -4.2%, l'Eurostoxx50 de -3.9% et -2.1% pour l'EuroStoxx Midcap (indice européen des moyennes capitalisations regroupant un nombre important d'émetteurs de convertibles). Même tendance sur le crédit avec un indice Investment Grade ICE BofA Euro Corp qui recule de -0.99%, et un ICE BofA euro High Yield qui termine le mois en baisse de -0.99%. Sur le marché des taux, suite à l'annonce des plans de relance, nous avons assisté à un regain de tension en Europe avec des taux d'emprunt pour la France et l'Allemagne qui s'inscrivent en hausse de +30bp sur le mois. Au niveau du portefeuille, le fonds termine le mois en baisse de -0.62%, affichant finalement une certaine résilience par rapport aux autres classes d'actifs, actions et crédit. Les plus gros contributeurs à la performance relative sont Vinci, Spie, Evonik et Safran. En revanche, notre exposition au secteur de l'immobilier via Leg Immo a contribué négativement (impacté par la hausse des taux) tout comme les semi-conducteurs à travers Be Semi et STM. Concernant les mouvements, nous avons renforcé notre exposition au secteur de l'aéronautique via des achats/renforcements sur Airbus et Safran (sur cette dernière la convertible ayant été rappelée nous avons investi dans l'action). Également, nous avons augmenté notre exposition sur la convertible Schneider sur faiblesse de l'action sous-jacente et Bechtle pour profiter de la digitalisation croissante des PME allemandes. Du côté des ventes, nous avons allégé les profils affichant une faible convexité à l'instar de Duerr, Edenred. Au sein du secteur des services publics, nous avons arbitré notre exposition sur Snam/Italgas au profit de Iberdrola. A noter que le marché primaire s'est avéré dynamique avec 4 nouvelles émissions : Fresenius, Tag Immo, Iberdrola et DHL (échangeable). Nous avons participé à ces 3 dernières. Sur le mois, la sensibilité action du portefeuille est en baisse de 1 point à 35% et demeure quatre points supérieurs à celle de son indice de référence. Nous estimons que ce niveau de 35% est un bon compromis entre convexité maximale (en théorie autour de 50%) et distance au plancher obligataire proche (autour de 10%) pour davantage de protection."

Avril 2025

"Avril a été un mois marqué par une volatilité extrême sur les marchés financiers. L'instauration de droits de douanes particulièrement élevés par D. Trump lors du « Liberation Day » du 2 avril, ont entraîné une forte baisse des marchés mondiaux. L'annonce une semaine plus tard de leur suspension pour une durée de 90 jours (excepté ceux envers la Chine avec qui l'administration américaine a engagé un véritable bras de fer) a permis aux marchés de se redresser en pratiquement deux semaines. De plus, la remise en cause de l'indépendance de la Fed a été source d'incertitude et la hausse des taux longs, la baisse du dollar ainsi que le transfert de capitaux hors de la zone dollar ont été perçues comme un signe de défiance des investisseurs. Les marchés ont réagi à ce contexte de grande nervosité de façon contrastée : si l'Eurostoxx50 a baissé de -1.06% et le Stoxx 600 a reculé de -0.5% l'indice l'EuroStoxx Midcap (indice européen des moyennes capitalisations regroupant un nombre important d'émetteurs de convertibles) lui, s'est adjugé 2.46%. De plus,

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

aidé par la baisse des taux souverains (le 10 ans Allemand a baissé de 2.74% à 2.5%), les indices crédit ont également bien résisté avec l'indice Investment Grade ICE BofA Euro Corp en hausse de 0.95% et le ICE BofA euro High Yield qui termine le mois -à +0.29%. Ainsi, soutenu par un marché du crédit qui est resté dans le vert, et surtout tiré par le marché action des moyennes capitalisations, le fonds termine en hausse à 1.5% net (pour la part IC), en fort contraste donc par rapport aux principaux indices actions européens « large cap », tous en baisse. Parmi les principaux contributeurs à la performance, notons Iberdrola dans les utilities, Leg Immobilien dans l'immobilier, SPIE et Nordex dans les industriels, Cellnex dans les équipements télécoms et l'Oréal dans les biens de consommation. Les mêmes noms contribuent également à la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence, avec en complément notre couverture sur les futures de taux allemands 5 ans (position d'ajout de duration). Notons également que les deux principaux détracteurs à cette performance relative sont la Snam/Italgas 3.25% 2028 et la Merrill / Total 0% 2026, deux échangeables que nous ne pouvons détenir du fait de la nouvelle version du label ISR de l'Etat français. Pour ce qui est des mouvements sur le fonds, outre la sortie des positions sur ces deux échangeables (qui ont été remplacées par une augmentation de la position sur Saipem 2029), nous avons renforcé la sphère aéronautique du gisement (Airbus, MTU-Aero) ainsi que l'écosystème immobilier (via la TAG Immobilien 2031 et un switch Leg Immobilien 2028 vers la 2030). Sur les semi-conducteurs nous avons préféré la BE-Semiconductor 2029 à la STM 2027 et opéré des arbitrages - dans un souci d'optimisation de la convexité- au sein des RAG / Evonik (achat de la 2029 à la place de la 2026) et Cellnex (vente 2031 pour la 2028). Enfin, sur notre protection à base d'options sur l'Eurostoxx50, l'extrême volatilité durant le mois - l'indice a perdu 12% en trois jours pour finalement les reprendre dans les 2 semaines suivantes - nous a permis non seulement d'encaisser des plus-values sur cette protection, mais également de la prolonger jusqu'à décembre à cout nul. Ce mois d'avril, où la nervosité a atteint son paroxysme, a permis aux convertibles européennes de montrer tout leur intérêt : une forte résilience à la baisse, couplée à une réelle participation au rebond. En effet, un plancher obligataire moyen de très bonne qualité (75% du gisement est Investment Grade), une valorisation en hausse - mais toujours sous la moyenne historique long terme - et une diversification sectorielle accrue - et supérieure à celle que l'on rencontre dans les autres zones géographiques- confèrent à la classe d'actif une excellente convexité."

Mai 2025

"En mai, l'économie mondiale a évolué dans l'incertitude de la guerre commerciale initiée par les Etats-Unis. Les indicateurs avancés montrent que les perspectives se sont légèrement améliorées, mais il est encore trop tôt pour voir un impact réel des droits de douanes américains sur l'inflation et la consommation. Dans ce contexte économique, des signes de faiblesse sont apparus en particulier sur la confiance des ménages. A noter également que le thème des déficits publics, ravivé par la proposition fiscale américaine et la dégradation de la note des États-Unis par Moody's, a dominé cette fin de mois se traduisant notamment par une chute du dollar et une forte tension sur les taux. Par ailleurs, l'Europe reste sur un rythme de faible croissance. Même si la baisse du prix du pétrole constitue un soutien à l'activité domestique, l'appréciation de l'euro par rapport à l'USD est un frein pour les exportations européennes, déjà pénalisées par les droits de douane US. Dans un contexte de guerre tarifaire croissante avec les États-Unis, la Chine tente de relancer la demande intérieure en assouplissant les conditions monétaires. Néanmoins, l'indice PMI en Chine, tant dans le secteur manufacturier que non manufacturier, a légèrement diminué, signalant des défis économiques à venir. Sur les marchés d'actions, contrairement au mois d'avril qui avait connu des phases d'extrême volatilité, mai a été marqué par une tendance positive continue et même une accélération en fin de mois. En effet, les intervenants ont entrevu une éclaircie sur le thème des tarifs douaniers avec l'annonce d'une trêve de 90 jours entre les États-Unis et la Chine et le prolongement de la suspension des droits de douane américains sur les importations en provenance de l'Union européenne jusqu'au 9 juillet. Ainsi, l'indice Stoxx600 s'est apprécié de 5% alors que l'indice EuroStoxx Midcap (indice européen des moyennes capitalisations regroupant un nombre important d'émetteurs de convertibles) a affiché une hausse de +7% du fait d'une exposition plus domestique et donc moins sensible aux droits de douanes. Concernant la sphère obligataire, le taux 10 ans allemand est resté stable sur le mois alors que les indices crédit se sont appréciés avec l'indice Investment Grade ICE BofA Euro Corp en hausse de 0.48% et le ICE BofA euro High Yield qui termine le mois -à +1.33%. Au niveau du portefeuille, le fonds termine le mois en hausse de +1.74% net pour la part I-C, très légèrement en retrait par rapport à son indice de référence. Les plus gros contributeurs à la performance absolue sont Pirelli, Schneider, MTU Aero et Nordex dans les industriels, Saipem dans les équipements énergie et Klépierre dans l'immobilier. A contrario, parmi les (petits) détracteurs on retrouve Cellnex dans les équipements télécom, L'Oreal et Vinci. Concernant les mouvements, sur Schneider, nous avons réalisé un arbitrage concernant l'allègement de la souche 2030 et le renforcement de la maturité 2031 au profil plus convexe. Nous avons initié une nouvelle position sur Frésenius et renforcé Iberdrola. Du côté des ventes, nous avons pris des bénéfices sur Safran,

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Vinci et Pirelli. Par ailleurs, sur le marché primaire, nous avons participé à 3 émissions : les convertibles Vonovia 2030 et Euronext 2032 et à l'échangeable GS/ASML 2030. Sur le mois, la sensibilité action du portefeuille est en hausse de 2 points à 40% et demeure 1.5 point supérieur à celle de son indice de référence. Nous estimons que ce niveau est un bon compromis entre convexité maximale (en théorie autour de 50%) et distance au plancher obligataire proche (autour de 11%) pour davantage de protection."

Juin 2025

"En juin 2025, les marchés internationaux ont évolué entre un assouplissement monétaire, des risques géopolitiques et des signes d'une reprise fragile de la croissance. En Europe, l'inflation a continué de ralentir, donnant à la Banque centrale européenne une marge de manœuvre pour procéder à une baisse de 25 bps. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a maintenu ses taux à 4,25-4,50 %, dans un contexte de signaux mitigés, avec une inflation légèrement supérieure à l'objectif et un début de ralentissement du marché du travail. Les tensions géopolitiques, en particulier la flambée des tensions entre l'Iran et Israël en juin, ont brièvement poussé les prix du Brent à la hausse, alimentant les craintes d'une augmentation du prix du pétrole et d'un ralentissement de la croissance. Un cessez-le-feu mi-juin a apaisé les prix du pétrole, calmant les craintes inflationnistes et apaisant les marchés. Dans ce contexte d'incertitude économique et de nervosité géopolitique, le Stoxx600 a reculé de -1.19%, l'Eurostoxx50 de -1.10%, le MSCI Europe de -1.28% et finalement seuls les midcaps ont un peu mieux résisté avec l'EuroStoxx Midcap à -0.12%. Contrastant avec la performance des actions, le crédit a réussi à se maintenir dans le vert avec un indice Investment Grade ICE BofA Euro Corp à +0.21% et un ICE BofA euro High Yield qui termine le mois en à +0.46%. Au niveau du portefeuille, aidé par la composante taux et crédit qui fait office de parachute, le fonds termine en légère performance négative, à -0.14% (net pour la part I-C), alors que la plupart des indices actions du continent terminent en baisse au-delà de -1%. Parmi les principaux détracteurs à la performance, notons Evonik, Nordex, Klepierre et Bureau Veritas. A l'opposé, des noms comme STM, MTU Aero, Qiagen ou BE Semiconductor ont été des contributeurs positifs. Par rapport à son indice de référence, notons parmi les positifs, en plus de BE Semi cité plus haut, également Saipem, Spie, Rheinmetall et IAG, ces deux derniers ayant été initiés en début de mois. En revanche, Nordex, Vonovia, LVMH, Italgas et ENI sont les principaux noms négatifs en relatif, ces deux derniers étant liés à notre label ISR. Concernant les mouvements, sur le primaire nous avons souscrit aux nouvelles émissions Legrand 1.5% 2033 et Artemis / Kering 1.5% 2030. Sur le secondaire, nous avons renforcé Vonovia 0% 2030 (le numéro un allemand de l'immobilier résidentiel), Euronext 1.5% 2032 (gestion de marchés financiers comptant et dérivés), TUI 1.95% 2031 (un des leaders mondiaux du tourisme), IAG 1.125% 2028 (transport aérien) Salini/WeBuild 4% 2028 et Vinci 0.7% 2030 (respectivement les principaux groupes de bâtiment et travaux publics italiens et français), Wendel/Bureau Veritas 2.625% 2026 (spécialiste de la certification) et BE Semiconducteurs (équipement pour semi-conducteur, spécialiste de la technologie prometteuse « hybrid bonding »). Côté vente, après de beaux parcours, nous avons allégé Nordex 4.25% 2030 (+26% YTD), Spie 2% 2028 (+28% YTD), Iberdrola 0.8% 2027 (+13% YTD) et Saipem 2.875% 2029 +26% depuis mi-avril, tout en gardant une exposition sur ces noms. En revanche, nous sommes complètement sortis de nos positions sur Lagfin/ Campari 2.375% 2029 et avons fortement allégé STM 0% 2027, ces profils n'offrant plus un profil attractif du fait de leurs primes annualisées importantes. Evonik, nous avons allégé notre position via la convertible 2030 car nous ne pensons plus que le titre offre un potentiel de hausse significatif. Un dernier mot sur Rheinmetall, le leader allemand de l'équipement militaire terrestre, dans lequel nous n'avons longtemps pas pu investir (du fait de sa notation ESG) et de ce fait nous a fortement pénalisé en 2024 (face à notre benchmark) et encore plus en 2025 (face à certains de nos concurrents). Maintenant possible, nous avons ouvert une position à base d'actions et de positions vendeuses sur les puts (afin de profiter d'une volatilité implicite élevée). Sur le mois, la sensibilité action du portefeuille est en légère baisse à 39% et demeure en ligne à celle de son indice de référence. Nous estimons que ce niveau est un bon compromis entre convexité maximale (en théorie autour de 50%) et distance au plancher obligataire proche (autour de 12%) pour davantage de protection. Protection d'autant plus solide que 80% du portefeuille est noté Investment Grade, et convexité sont d'autant plus réelle que la valorisation du gisement est à un niveau attractif (à 27.6% comme mesuré par BNP sur son échantillon ; niveau sous la moyenne historique long terme autour de 30%). Preuve en est le comportement très résilient de la classe d'actifs lors de la chute brutale des marchés à l'annonce du « Libération Day » de début avril, puis une bonne participation au rebond des actions qui a suivi."

Juillet 2025

"Le mois de juillet a été marqué par des signaux contradictoires. Sur le front positif, plusieurs accords commerciaux ont été conclus par les USA avant la date limite du 1er août pour les tarifs douaniers, y compris avec les principaux partenaires commerciaux de l'UE et du Japon ; la Chine et les États-Unis poursuivent leurs

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

discussions bilatérales et ont montré des signes d'intention de négocier avant le 12 août, tandis que le Mexique a obtenu une prolongation de 90 jours. Entre-temps, les perspectives de croissance mondiale ont été prudemment revues à la hausse par le FMI, qui prévoit désormais une croissance du PIB mondial de 3,0 % pour 2025 et de 3,1 % pour 2026, citant l'assouplissement des droits de douane américains et la résilience de l'activité commerciale en amont. Le fait que la Réserve fédérale américaine ait maintenu ses taux à 4,25-4,50 %, signalant qu'aucune réduction n'était imminente malgré les pressions politiques, a constitué un signal plus négatif. Cette position a fait grimper les rendements des bons du Trésor et a renforcé le dollar, ce qui a tempéré les attentes du marché quant à une baisse des taux en septembre. Le sentiment de risque a été encore plus ébranlé par l'inflation stagnante : L'inflation de base PCE aux États-Unis est restée élevée, aux alentours de 2,8-2,9 %, tandis que l'inflation globale au Royaume-Uni et dans la zone euro s'est maintenue aux alentours de 3,6 % et 2,0 % respectivement. Pourtant, dans ce contexte plutôt mitigé, le Stoxx600 gagne +0.99%, l'Eurostoxx50 prend +0.47%, le MSCI Europe de +0.77% et l'EuroStoxx Midcap est à +1.08 %. Malgré des obligations souveraines allemandes un peu sous pression et un taux souverains allemands en hausse d'une dizaine de points de base, le crédit a réussi à se maintenir dans le vert avec un indice Investment Grade ICE BofA Euro Corp à +0.46% et un ICE BofA euro High Yield qui termine le mois en à +1.18%. Ainsi, tiré par les deux moteurs action et crédit, le fonds termine en hausse à +0.23% net pour la part I-C, au-dessus de son indice de référence à -0.09 %. Parmi les principaux contributeurs à la performance absolue, notons Nordex (Eoliennes) 29bp, Schneider (industriel) 20bp, Kering (luxe) 14bp ou TUI (vacances) 12bp Inversement, STM (semiconducteurs) -12bp Iberdrola (énergies renouvelables) -12bp, Vonovia (immobilier résidentiel) -12bp, Leg Immobilien (Immobilier résidentiel), -12bp, Fresenius Medical Care (-7bp) ont été les principales positions pénalisantes. D'un point de vue relatif, notons l'apport non seulement de nos convictions sur les convertibles qui sortent de notre benchmark (Nordex 2030, Artemis / Kering 2030, Webuild 2028, IAG 2028, Spie 2028, Saipem 2029), mais aussi les noms qui sortent du gisements (position sur les actions directement : Delivery Hero, Pernod Ricard, LVMH, Prysmian.) Pour ce qui est des mouvements dans le fonds, au niveau des achats nous avons renforcé notre position sur la convertibles nouvellement émise Legrand 1.5% 2033 suite à ses résultats encourageants. Nous avons profité d'une faiblesse sur le titre ASML pour nous renforcer sur l'échangeable Goldman Sachs/ASML 0% 2030 et de même avons augmenté notre position sur IAG 1.125% 2028 (maison mère de British Airways) dans la limite de notre tolérance en matière d'emprunte carbone. Au-delà du gisement convertibles, par souhait de diversification et parce qu'aidé par notre bureau d'analyse, nous avons ciblé des titres à fort potentiel, nous avons ouvert de nouvelles positions via les actions sur Amadeus (services de voyages), KPN (télécom), Pernod Ricard (boisson), Adidas (vêtement) et Delivery Hero (livraison repas). Sur STM, nous avons d'ailleurs vendu l'obligation convertible 2027 que nous trouvons trop en dehors de la monnaie (i.e. pas assez de sensibilité-action) et trop chère en termes de volatilité implicite, pour nous replacer directement sur l'action. Nous avons pris nos profits partiels sur la Nordex 4.25% 2030 (+36% YTD) et la Iberdrola 0.8% 2027 (+14% YTD). Sur les options, nous avons augmenté notre protection macro-économique à base de put-spread sur l'Eurostoxx et avons rollé notre position vendeuse sur les put Rheinmetall. (position qui nous permet d'encaisser une prime conséquente du fait d'une volatilité implicite élevée et qui nous permettra de renforcer notre position sur l'action en cas de faiblesse sur le titre) Sur le mois, la sensibilité action du fonds et en hausse de deux point à 41% et demeure deux points au-dessus de son indice de référence. Nous estimons que ce niveau est un bon compromis entre convexité maximale (en théorie autour de 50%) et distance au plancher obligataire proche (autour de 12%) pour davantage de protection. Protection d'autant plus solide que 80% du portefeuille est noté Investment Grade, et convexité sont d'autant plus réelle que la valorisation du gisement est à un niveau attractif (à 28% comme mesuré par BNP sur son échantillon ; niveau sous la moyenne historique long terme autour de 30%). Preuve en est le comportement très résilient du fonds lors de la chute brutale des marchés à l'annonce du « Libération Day » de début avril, puis une bonne participation au rebond des actions qui a suivi."

Août 2025

"En août, l'actualité économique et politique mondiale a été marqué par le sommet entre Donald Trump et Vladimir Poutine, centré sur le conflit en Ukraine. Cette rencontre, qui a également impliqué Volodymyr Zelensky et plusieurs dirigeants européens, a ravivé les débats sur les perspectives de négociation et la position américaine vis-à-vis de la Russie, dans un contexte de tensions persistantes et de blocage diplomatique. Parallèlement, la France a traversé une période d'instabilité politique liée au vote du budget à l'Assemblée nationale, avec des tensions accrues au sein de la majorité et une forte pression des marchés sur la trajectoire budgétaire du pays. De l'autre côté de l'Atlantique, l'inflation est restée stable à 2.7% sur un an, plus faible que les prévisions qui tablaient sur 2.8%, renforçant le scénario d'une prochaine baisse des taux de la Fed. La croissance économique américaine sur le deuxième trimestre a été revu à la hausse à 3,3%, contre 3% estimé début juillet. Ces chiffres montrent une dynamique positive, après un début d'année

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

marqué par une contraction de l'activité en raison des incertitudes provoquées par la politique commerciale du président Donald Trump. Entre incertitudes géopolitique, crise politico-budgétaire en France mais finalement résilience sur le front économique, les performances ont été contrastées sur le marché des actions en Europe ; Si le Stoxx600 gagne +0.96% et le MSCI Europe +1.16%, l'Eurostoxx50 lui ne progresse que de 0.65% et l'EuroStoxx Midcap est même en baisse de -0.09%. De même, avec un taux souverains 10 ans allemands stable autour de 2.7%, le crédit a tout juste réussi à se maintenir dans le vert avec un indice Investment Grade ICE BofA Euro Corp à +0.01% et un ICE BofA Euro High Yield qui termine le mois en à +0.05%. Subissant l'impact des convertibles françaises, très représentées dans le gisement européen, le fonds termine le mois sur une performance négative de -0.38% net pour la part I-C. Parmi les plus importants détracteurs à la performance absolue, notons des émetteurs tels Schneider Electric (-26bp) Evonik (-12bp), Spie (-12bp) Accor (-6bp) ou Vinci (-6bp). A l'opposé, TUI (+16bp) Iberdrola (+14bp) Kering (+8bp) ou TAG Immobilien (+6bp) se démarquent par le haut. Par rapport à son indice de référence, le fait de ne pas pouvoir investir dans la Snam / Italgas 3.25% 2028 (du fait du label ISR) nous «coûte» -17bp de performance relative, ce qui porte à 62bp la sous-performance sur le «non-investissement» sur cette convertible depuis le début de l'année. Par ailleurs, les autres noms qui pèsent relativement sont Spie (mais qui reste malgré cela le deuxième plus gros contributeur à la performance relative YTD) et Delivery Hero. En ce qui concerne les mouvements dans le fonds, le mois a été assez calme de ce côté. Sur notre position optionnelle sur Rheinmetall, nous avons rollé notre position short put aout à septembre, en abaissant de cours d'exercice. La sensibilité action est en légère baisse à la fin du mois d'aout, à 38% (contre 41% fin juillet) et se situe trois points au-dessus de l'indice de référence. Nous essayons de maintenir un bon compromis entre recherche de convexité (en théorie elle est maximale autour de 50%) et soucis de ne pas s'éloigner trop de notre plancher obligataire moyen pour davantage de protection (la distance à celui-ci est maintenant à 11%). Si une correction de marché devait arriver d'ici la fin de l'année, l'objectif étant d'obtenir le même comportement du portefeuille que pendant l'épisode du «Liberation Day» : solide résilience à la chute, suivi d'une forte participation à la hausse"

Septembre 2025

"Le mois de septembre s'est déroulé dans un contexte de conditions macroéconomiques stables en Europe, avec une inflation proche de l'objectif et une confiance des consommateurs bien orientée. Les principaux indicateurs économiques, notamment l'indice PMI et les rapports sur le marché du travail, ont montré une résilience face aux incertitudes géopolitiques et aux tensions politiques locales. Aux États-Unis, l'inflation a augmenté pour atteindre son plus haut niveau depuis janvier. Parallèlement, la croissance économique américaine a été révisée à la hausse, même si les économistes anticipent un ralentissement d'ici la fin de l'année, notamment en raison d'un marché du travail en perte de vitesse. De ce fait, si la BCE a choisi de maintenir sa politique inchangée, devant le risque de ralentissement outre-Atlantique la Fed, elle, a réduit ses taux directeurs de 25 points de base, son président, J. Powell, soulignant au passage l'importance de préserver l'indépendance de la Fed. Dans ce contexte plutôt porteur les performances ont été positives sur le marché des actions en Europe : le Stoxx600 gagne +1.54% le MSCI Europe +1.61%, et l'Eurostoxx50 même +3.42%. Performance un peu moindre pour les mid-caps avec un l'EuroStoxx Midcap en hausse de seulement +0.46% De même, avec un taux souverains 10 ans allemands stable autour de 2.7%, le crédit a réussi à se maintenir dans le vert avec un indice Investment Grade ICE BofA Euro Corp à +0.37% et un ICE BofA Euro High Yield qui termine le mois à +0.56%. Malgré des marchés actions et crédit légèrement dans le vert, fonds termine le mois sur une performance quasi-inchangée, à +0.05% net pour la part I-C. Parmi les contributeurs positifs notons Kering (+37bp), Schneider (+27bp), ASML (+17bp) et Rheinmetall (+10bp). En revanche, Evonik (-23bp) TUI (-22bp) et les émetteurs dans l'immobilier résidentiel allemand Leg Immo (-12bp) et Vonovia (-10bp) ont été des détracteurs. D'un point de vue relatif à l'indice de référence, Kering, Rheinmetall ASML, Prysmian et Airbus se sont démarqués positivement, à l'inverse de Pernod Ricard, Webuild, Legrand et Italgas qui nous ont pénalisés (l'investissement dans Italgas n'étant pas possible selon le label ISR) Concernant les mouvements au sein du portefeuille, coté achat, nous avons augmenté notre position sur ASML via l'échangeable GS / ASML 0% 2030, suite à l'annonce de Nvidia de son choix portant sur la technologie A16 chez son fournisseur TSMC, ce qui devrait profiter directement à ASML lui-même fournisseur de ce dernier. Après un recul de près de 20% de l'action SAP, nous avons renforcé notre position sur la Merrill / SAP 0.1% 2030 car nous pensons que les craintes du marché sur l'impact disruptif de l'IA sur les logiciels de SAP sont exagérées. Kering a également été renforcé, mais via l'action plutôt que l'échangeable Artemis / Kering 1.5% 2030 que nous jugeons trop chère. De plus nous avons ouvert des nouvelles positions sur la perpétuelle Exail 4%, leader mondial des drones sous-marins et des systèmes de navigations intégrés, sur la convertible Luthansa 0% 2032 nouvellement émise. et sur le futur sectoriel Banques et Assurance Européennes... Coté vente, nous avons allégé la Wendel/Bureau Veritas

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

2.625% 2026 dont les profil n'est plus attractif (faible sensi-action et faible rendement) . Nous avons pris nos profits partiels sur IAG 1.125% 2028 après une performance 35% en cinq mois et réduit notre exposition sur la RAG / Evonik 1.875% 2029 après un parcours décevant. Nous avons également effectué quelques arbitrages, par exemple en préférant la Qiagen 2% 2032 à la Qiagen 2.5% 2031 (meilleure clause en cas d'OPA), en préférant à nouveau la convertible TUI 1.95% 2031 à l'action sous-jacente, et inversement en préférant l'action LVMH à l'échangeable Citi / LVMH 1% 2029, trop peu sensible à l'equity. . Enfin pour ce qui est de notre protection macro, nous avons remplacé l'Eurostoxx50 par le CAC40 afin d'y incorporer également une protection contre les incertitudes politiques en France. La sensibilité action est en légère hausse à la fin du mois, à 40% (contre 38% fin aout) et se situe cinq points au-dessus de l'indice de référence. Comme dit précédemment, nous nous efforçons à maintenir un bon compromis entre l'optimisation de convexité (en théorie maximale autour de 50%) et le soucis de ne pas nous éloigner trop du plancher obligataire moyen (pour davantage de protection). La distance à ce plancher est aujourd'hui relativement proche à 12%, et est d'autant plus solide que plus des trois-quarts du portefeuille est de rang Investment Grade. Ainsi, si une correction de marché devait arriver d'ici la fin de l'année, le portefeuille devrait se comporter de la même façon que pendant l'épisode du «Liberation Day» : solide résilience à la chute, suivi d'une forte participation à la hausse"

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - FA (C) en devise EUR : 2,22%
- Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I (C) en devise EUR : 4,20% / 4,55% avec une Tracking Error de 0,93%
- Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I3 (C) en devise EUR : 3,91% / 4,55% avec une Tracking Error de 0,93%
- Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - P (C) en devise EUR : 3,09% / 4,55% avec une Tracking Error de 0,94%
- Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - PM (C) en devise EUR : 3,63% / 4,55% avec une Tracking Error de 0,93%
- Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - R (C) en devise EUR : 3,86% / 4,55% avec une Tracking Error de 0,94%
- Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - T (C) en devise EUR : 4,57% / 4,55% avec une Tracking Error de 0,93%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT AUREUS ISR PART Z C	44 651 809,00	45 434 426,11
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	25 467 979,06	33 170 226,21
MERRILL LYNCH BV ZCP 30-01-26	5 716 550,00	7 176 220,00
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	1 052 509,62	10 979 083,05
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27		11 614 696,81
TUI AG 1.95% 26-07-31 CV	7 322 760,00	4 269 995,00
CITIGROUP GLOBAL MKTS 1.0% 09-04-29 CV	4 991 230,00	4 831 700,00
QIAGEN NV 2.5% 10-09-31 CV	3 539 174,30	6 275 032,23
DELIVERY HERO SE 3.25% 21-02-30	5 092 768,00	4 708 290,00
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	260 500,00	9 262 236,00

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/09/2025
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - FA-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I (C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I 3(C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - P(C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- PM (C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - R (C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- T (C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 28 467 670,89**

- o Change à terme : 6 486 852,48
- o Future : 17 773 450,00
- o Options : 4 207 368,41
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	NATIXIS

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

18 septembre 2025 : création de la **part FA** (FR0014012AY9).

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 123,91%.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoutée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 988 bénéficiaires¹) s'est élevé à 214 708 329 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 150 552 656 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 64 155 672 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 23 746 888 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (50 bénéficiaires), 17 290 937 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (59 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 20 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence

² Sources Amundi Décembre 2024

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁵,
- armes chimiques et biologiques⁶,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁷.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁸,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁹,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction, Les entreprises dont les projets relatifs au charbon thermique sont à des stades de développement plus précoces, y compris ceux annoncés, proposés, et avec un statut préautorisé, font l'objet d'un suivi annuel.

Concernant l'extraction minière, Amundi exclut :

- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique représente 70 millions de tonnes ou plus.

Pour les entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme approprié, Amundi exclut :

- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante¹⁰.

⁵ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁶ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁷ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁸ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁹ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

¹⁰ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

La note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

- Armement nucléaire

Amundi restreint les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

- Armes à uranium appauvri

Bien qu'elles ne soient pas soumises à une interdiction ou à une restriction par un traité international, les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025**

AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.01.13 14:51:18 +0100



OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	18 296 418,95	11 616 801,27
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 296 418,95	11 616 801,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)	165 177 741,56	176 173 691,90
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	165 177 741,56	176 173 691,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	941 858,04	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	941 858,04	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 398 556,64	9 689 783,44
OPCVM	1 398 556,64	9 689 783,44
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	192 304,48	224 165,27
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	186 006 879,67	197 704 441,88
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 493 067,19	1 517 665,45
Comptes financiers	281 040,26	603 153,74
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 774 107,45	2 120 819,19
Total de l'actif I+II	187 780 987,12	199 825 261,07

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	178 575 214,99	192 889 491,53
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	6 481 062,47	5 000 030,04
Capitaux propres I	185 056 277,46	197 889 521,57
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	185 056 277,46	197 889 521,57
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	129 808,50	155 424,41
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	129 808,50	155 424,41
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 594 901,16	1 780 315,09
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	2 594 901,16	1 780 315,09
Total Passifs : I+II+III+IV	187 780 987,12	199 825 261,07

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	375 411,39	147 772,50
Produits sur obligations	2 804 319,58	4 357 301,73
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	23 316,19	62 077,87
Sous-total produits sur opérations financières	3 203 047,16	4 567 152,10
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		857,28
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-571,89	-13 372,81
Sous-total charges sur opérations financières	-571,89	-12 515,53
Total revenus financiers nets (A)	3 202 475,27	4 554 636,57
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 939 295,89	-2 271 207,82
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 939 295,89	-2 271 207,82
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 263 179,38	2 283 428,75
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-8 783,33	-351 319,44
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 254 396,05	1 932 109,31
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	4 423 442,18	-8 318 327,00
Frais de transactions externes et frais de cession	-303 641,92	-202 854,68
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	4 119 800,26	-8 521 181,68
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-38 601,89	744 517,86
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	4 081 198,37	-7 776 663,82

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 077 053,45	11 930 621,67
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	8 812,25	-10 237,44
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 085 865,70	11 920 384,23
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	59 602,35	-1 075 799,68
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 145 468,05	10 844 584,55
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	6 481 062,47	5 000 030,04

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	166 016 213,55	89 998 053,90	265 795 921,62	197 889 521,57	185 056 277,46
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - FA-C en EUR					
Actif net					100,00
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					100,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					-0,02
Capitalisation unitaire sur revenu					-0,01
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I (C) en EUR					
Actif net			19 275 702,14	12 310 823,63	12 115 836,18
Nombre de titres			18 958,455	11 735,981	11 084,471
Valeur liquidative unitaire			1 016,73	1 048,98	1 093,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-40,13	-41,13	24,04
Capitalisation unitaire sur revenu			6,17	16,01	13,25
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I 3(C) en EUR					
Actif net	76 813 613,38	53 147 330,71	109 179 889,89	79 511 003,68	75 139 030,40
Nombre de titres	48 668,217	41 211,989	78 572,693	55 629,544	50 590,737
Valeur liquidative unitaire	1 578,31	1 289,60	1 389,53	1 429,29	1 485,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	103,66	-68,90	-66,96	-56,10	32,71
Capitalisation unitaire sur revenu	-5,71	-2,51	10,64	17,61	14,02

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - P(C) en EUR					
Actif net	80 735 436,46	31 277 706,24	112 859 100,94	84 632 839,57	78 432 675,07
Nombre de titres	707 383,519	337 181,046	1 138 687,729	836 602,450	752 062,183
Valeur liquidative unitaire	114,13	92,76	99,11	101,16	104,29
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	7,50	-4,95	-4,80	-3,98	2,30
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,07	-0,72	-0,07	0,47	0,17
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE-PM (C) en EUR					
Actif net			2 213 283,85	2 271 201,99	2 353 627,73
Nombre de titres			21 713,880	21 713,880	21 713,880
Valeur liquidative unitaire			101,92	104,59	108,39
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-3,99	-4,11	2,39
Capitalisation unitaire sur revenu			0,02	1,04	0,73
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - R (C) en EUR					
Actif net	8 467 163,71	5 573 016,95	3 546 054,73	2 658 686,75	1 964 096,12
Nombre de titres	80 843,174	65 150,085	38 474,621	28 050,590	19 950,630
Valeur liquidative unitaire	104,73	85,54	92,16	94,78	98,44
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,89	-4,57	-4,44	-3,72	2,16
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,45	-0,18	0,70	1,14	0,88
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE-T (C) en EUR					
Actif net			18 721 890,07	16 504 965,95	15 050 911,96
Nombre de titres			18 288,000	15 570,160	13 578,459
Valeur liquidative unitaire			1 023,72	1 060,03	1 108,44
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-40,31	-41,50	24,34
Capitalisation unitaire sur revenu			12,93	19,93	17,20

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part FA-C : 1,48 % TTC maximum
			Part I-C : 0,44 % TTC maximum
			Part I3-C : 0,77 % TTC maximum
			Part P-C : 1,48 % TTC maximum
			Part PM-C : 0,93 % TTC maximum
			Part R-C : 0,73 % TTC maximum
			Part T-C : 0,10 % TTC maximum
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part FA-C : 0,12 % TTC
			Part I-C : 0,10 % TTC
			Part I3-C : 0,08 % TTC
			Part P-C : 0,12 % TTC
			Part PM-C : 0,12 % TTC
			Part R-C : 0,12 % TTC
			Part T-C : 0,05 % TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part FA-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part I-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part I3-C : Néant
			Part P-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part PM-C : Néant
			Part R-C : Néant
			Part T-C : Néant

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, exprimé en euro.

Ainsi, à compter du 1er octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er octobre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif); l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel. En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Le mécanisme de swing pricing a été mis en place le 11 mai 2020.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - FA-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I 3(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- T (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- PM (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - P(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - R (C)	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	197 889 521,57	265 795 921,62
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 218 131,03	16 283 949,76
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-23 520 220,48	-89 872 981,11
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 263 179,38	2 283 428,75
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 119 800,26	-8 521 181,68
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 085 865,70	11 920 384,23
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	185 056 277,46	197 889 521,57

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - FA-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	2 288,404	2 500 813,66
Parts rachetées durant l'exercice	-2 939,914	-3 084 339,14
Solde net des souscriptions/rachats	-651,510	-583 525,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 084,471	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I 3(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	469,000	676 678,02
Parts rachetées durant l'exercice	-5 507,807	-7 844 583,93
Solde net des souscriptions/rachats	-5 038,807	-7 167 905,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50 590,737	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - P(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	10 141,577	1 040 539,35
Parts rachetées durant l'exercice	-94 681,844	-9 670 872,92
Solde net des souscriptions/rachats	-84 540,267	-8 630 333,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	752 062,183	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- PM (C)		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 713,880	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - R (C)		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-8 099,960	-781 972,17
Solde net des souscriptions/rachats	-8 099,960	-781 972,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 950,630	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- T (C)		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-1 991,701	-2 138 452,32
Solde net des souscriptions/rachats	-1 991,701	-2 138 452,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 578,459	

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - FA-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I 3(C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - P(C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- PM (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - R (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- T (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - FA-C FR0014012AY9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	100,00	1,000	100,00
AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I (C) FR001400DXU3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	12 115 836,18	11 084,471	1 093,04
AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I 3(C) FR0010236091	Capitalisation	Capitalisation	EUR	75 139 030,40	50 590,737	1 485,23
AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - P(C) FR0011660869	Capitalisation	Capitalisation	EUR	78 432 675,07	752 062,183	104,29
AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- PM (C) FR001400DBG8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 353 627,73	21 713,880	108,39
AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - R (C) FR0013302460	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 964 096,12	19 950,630	98,44
AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- T (C) FR001400DBH6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	15 050 911,96	13 578,459	1 108,44

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	SUISSE +/-	ITALIE +/-	PAYS-BAS +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	18 296,41	9 588,57	3 950,92	1 907,60	1 052,25	919,58
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	-4 884,70	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-1 181,02	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	12 230,69					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
FRANCE	46 936,41	5 497,58	14 372,89	27 065,94	46 936,41	
ALLEMAGNE	43 380,40		29 483,01	13 897,39	43 380,40	
PAYS-BAS	25 846,26		16 703,95	9 142,31	25 846,26	
ESPAGNE	25 270,41		22 363,00	2 907,41	25 270,41	
ETATS-UNIS	11 136,82		11 136,82		11 136,82	
Autres	12 607,44	5 773,77	6 833,67		12 607,44	
Total	165 177,74	11 271,35	100 893,34	53 013,05	165 177,74	

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	941,86	941,86			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	281,04				281,04
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA	7 657,65			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		8 599,51			281,04

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							941,86
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	281,04						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures					7 657,65		
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	281,04				7 657,65		941,86

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 SEK +/-	Devise 4 GBP +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	6 599,20				
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	261,90	10,77	0,57	0,14	
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer	-6 479,96				
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	381,14	10,77	0,57	0,14	

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	110 689,88	14 601,55	39 886,31
Obligations et valeurs assimilées			941,86
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	110 689,88	14 601,55	40 828,17

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
NATIXIS	6,89	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	941 923,98
	Dépôts de garantie en espèces	551 143,21
Total des créances		1 493 067,19
Dettes		
	Achats à règlement différé	2 374 013,78
	Frais de gestion fixe	169 577,05
	Frais de gestion variable	7 399,60
	Autres dettes	43 910,73
Total des dettes		2 594 901,16
Total des créances et des dettes		-1 101 833,97

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - FA-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,61
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	46 416,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I 3(C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	571 502,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,76
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - P(C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 257 108,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,56
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

	30/09/2025
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- PM (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	23 984,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,04
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - R (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	18 755,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,81
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- T (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	21 528,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 398 556,64
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	1 349 241,45
	FR0014006F17	BFT AUREUS ISR PART Z C	49 315,19
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 398 556,64

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1 254 396,05	1 932 109,31
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	1 254 396,05	1 932 109,31
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 254 396,05	1 932 109,31

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - R (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	17 691,00	32 184,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	17 691,00	32 184,50
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	17 691,00	32 184,50
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	17 691,00	32 184,50
Total	17 691,00	32 184,50
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- PM (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	15 913,53	22 697,13
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	15 913,53	22 697,13
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	15 913,53	22 697,13
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	15 913,53	22 697,13
Total	15 913,53	22 697,13
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - FA-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-0,01	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-0,01	
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-0,01	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-0,01	
Total	-0,01	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	146 873,64	187 968,48
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	146 873,64	187 968,48
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	146 873,64	187 968,48
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	146 873,64	187 968,48
Total	146 873,64	187 968,48
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I 3(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	709 726,53	979 869,70
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	709 726,53	979 869,70
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	709 726,53	979 869,70
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	709 726,53	979 869,70
Total	709 726,53	979 869,70
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - P(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	130 617,36	398 952,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	130 617,36	398 952,36
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	130 617,36	398 952,36
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	130 617,36	398 952,36
Total	130 617,36	398 952,36
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- T (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	233 574,00	310 437,14
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	233 574,00	310 437,14
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	233 574,00	310 437,14
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	233 574,00	310 437,14
Total	233 574,00	310 437,14
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	4 081 198,37	-7 776 663,82
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	4 081 198,37	-7 776 663,82
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 081 198,37	-7 776 663,82

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - R (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	43 268,95	-104 385,80
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	43 268,95	-104 385,80
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	43 268,95	-104 385,80
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	43 268,95	-104 385,80
Total	43 268,95	-104 385,80
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- PM (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	51 905,62	-89 251,27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	51 905,62	-89 251,27
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	51 905,62	-89 251,27
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	51 905,62	-89 251,27
Total	51 905,62	-89 251,27
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - FA-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-0,02	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-0,02	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-0,02	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-0,02	
Total	-0,02	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	266 517,09	-482 739,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	266 517,09	-482 739,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	266 517,09	-482 739,17
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	266 517,09	-482 739,17
Total	266 517,09	-482 739,17
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I 3(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 655 082,64	-3 121 278,08
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 655 082,64	-3 121 278,08
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 655 082,64	-3 121 278,08
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 655 082,64	-3 121 278,08
Total	1 655 082,64	-3 121 278,08
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - P(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 733 879,59	-3 332 713,90
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 733 879,59	-3 332 713,90
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 733 879,59	-3 332 713,90
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 733 879,59	-3 332 713,90
Total	1 733 879,59	-3 332 713,90
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- T (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	330 544,50	-646 295,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	330 544,50	-646 295,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	330 544,50	-646 295,60
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	330 544,50	-646 295,60
Total	330 544,50	-646 295,60
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			18 296 418,95	9,89
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			18 296 418,95	9,89
Banques commerciales			625 290,38	0,34
BNP PARIBAS	EUR	8 086	625 290,38	0,34
Boissons			668 320,00	0,36
PERNOD RICARD SA	EUR	8 000	668 320,00	0,36
Conglomérats industriels			1 091 475,00	0,59
RHEINMETALL AG	EUR	550	1 091 475,00	0,59
Equipements électriques			1 052 250,00	0,57
PRYSMIAN SPA	EUR	12 500	1 052 250,00	0,57
FPI de détail			4 920 678,72	2,66
KLEPIERRE	EUR	148 392	4 920 678,72	2,66
Hôtels, restaurants et loisirs			2 929 649,85	1,58
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	13 000	877 500,00	0,47
DELIVERY HERO SE	EUR	42 000	1 025 220,00	0,56
TUI AG	EUR	132 644	1 026 929,85	0,55
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 907 600,00	1,03
STMICROELECTRONICS NV	EUR	80 000	1 907 600,00	1,03
Services de télécommunication diversifiés			919 575,00	0,50
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	225 000	919 575,00	0,50
Textiles, habillement et produits de luxe			4 181 580,00	2,26
ADIDAS AG	EUR	4 500	807 300,00	0,44
KERING	EUR	6 600	1 864 830,00	1,00
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 900	1 509 450,00	0,82
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			165 177 741,56	89,25
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			165 177 741,56	89,25
Compagnies aériennes			1 173 564,37	0,63
DEUTSCHE LUFTHANSA AG ZCP 10-09-32	EUR	1 200 000	1 173 564,37	0,63
Composants automobiles			5 773 766,12	3,12
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	5 600 000	5 773 766,12	3,12
Construction et ingénierie			1 445 894,23	0,78
SELINI 4.0% 30-05-28 CV	EUR	1 000 000	1 445 894,23	0,78
Electricité			8 181 208,68	4,42
LEGRAND 1.5% 23-06-33 CV	EUR	7 500 000	8 181 208,68	4,42

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipement et services pour l'énergie			3 192 152,82	1,72
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	EUR	2 100 000	3 192 152,82	1,72
Equipements électriques			18 606 232,09	10,07
NORDEX AG 4.25% 14-04-30 CV	EUR	1 300 000	2 100 424,68	1,14
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.625% 28-06-31 CV	EUR	9 400 000	10 041 495,56	5,43
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	EUR	4 400 000	5 673 930,53	3,07
SGL CARBON AG 5.75% 28-06-28	EUR	800 000	790 381,32	0,43
Gestion et promotion immobilière			10 587 553,67	5,72
LEG PROPERTIES BV 1.0% 04-09-30	EUR	10 800 000	10 587 553,67	5,72
Gestion immobilière et développement			13 403 623,31	7,24
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	2 000 000	1 851 218,68	1,00
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 11-03-31	EUR	3 100 000	3 249 262,21	1,76
VONOVIA SE ZCP 20-05-30 CV	EUR	8 400 000	8 303 142,42	4,48
Hôtels, restaurants et loisirs			13 568 467,85	7,33
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	106 290	5 720 354,50	3,09
SPIE 2.0% 17-01-28 DD	EUR	1 800 000	2 621 771,03	1,42
TUI AG 1.95% 26-07-31 CV	EUR	4 500 000	5 226 342,32	2,82
Industrie aéronautique et défense			6 609 865,39	3,57
MTU AERO ENGINES 0.05% 18-03-27	EUR	5 800 000	6 609 865,39	3,57
Logiciels			8 571 056,40	4,63
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	1 800 000	2 540 294,20	1,37
VINCI 0.7% 18-02-30 CV	EUR	5 800 000	6 030 762,20	3,26
Marchés de capitaux			12 182 196,78	6,58
CARA OBLIGATIONS SAS 1.5% 01-12-30	EUR	2 600 000	3 169 320,88	1,71
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING ZCP 15-03-28 CV	EUR	2 100 000	2 195 622,56	1,19
GOLD SACH GR ZCP 07-05-30 CV	EUR	3 200 000	3 564 069,66	1,92
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC 0.5% 27-03-30	EUR	3 300 000	3 253 183,68	1,76
Métaux et minerais			7 683 988,87	4,15
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	EUR	5 400 000	5 667 293,26	3,06
RAG STIFTUNG 2.25% 28-11-30 CV	EUR	1 900 000	2 016 695,61	1,09
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			6 599 207,84	3,57
QIAGEN NV 2.0% 04-09-32 CV	USD	6 800 000	5 758 041,31	3,12
QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV	USD	1 000 000	841 166,53	0,45
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 115 389,38	1,14
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29	EUR	1 600 000	2 115 389,38	1,14
Services aux collectivités			9 661 842,80	5,22
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	5 500 000	6 881 320,71	3,72
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.5% 27-03-30 CV	EUR	2 700 000	2 780 522,09	1,50

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés			13 068 270,64	7,06
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	9 700 000	10 160 858,64	5,49
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	3 200 000	2 907 412,00	1,57
Services financiers diversifiés			16 361 249,22	8,84
CITIGROUP GLOBAL MKTS 0.8% 05-02-30 CV	EUR	4 000 000	4 319 566,16	2,33
EURONEXT NV 1.5% 30-05-32 CV	EUR	3 400 000	3 384 264,60	1,83
MERRILL LYNCH BV 0.1% 28-04-30 CV	EUR	3 300 000	3 159 843,05	1,71
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	5 400 000	5 497 575,41	2,97
Services liés aux technologies de l'information			2 231 521,90	1,21
BECHTLE AG 2.0% 08-12-30 CV	EUR	2 100 000	2 231 521,90	1,21
Soins et autres services médicaux			4 160 689,20	2,25
FRESENIUS SE 0.0% 11-03-28 CV	EUR	4 100 000	4 160 689,20	2,25
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			941 858,04	0,51
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			941 858,04	0,51
Machines			941 858,04	0,51
EXAIL TECHNOLOGIES 4.0% PERP	EUR	800 000	941 858,04	0,51
TITRES D'OPC			1 398 556,64	0,76
OPCVM			1 398 556,64	0,76
Gestion collective			1 398 556,64	0,76
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	EUR	12,387	1 349 241,45	0,73
BFT AUREUS ISR PART Z C	EUR	0,451	49 315,19	0,03
Total			185 814 575,19	100,41

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V USD EUR 06/11/25	6 887,98		EUR	6 486 852,48	USD	-6 479 964,50
Total	6 887,98			6 486 852,48		-6 479 964,50

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CAC 40 FUT 1025	-95		-31 606,50	-7 500 250,00
DJES BANKS 1225	82		-7 110,00	953 250,00
EURO STOXX 50 1225	30	32 287,60		1 662 300,00
Sous-total 1.		32 287,60	-38 716,50	-4 884 700,00
2. Options				
EURO STOXX 50 12/2025 PUT 4300	-120		-13 200,00	218 986,42
EURO STOXX 50 12/2025 PUT 4700	-290		-60 030,00	1 122 581,88
EURO STOXX 50 12/2025 PUT 5100	290	136 300,00		-2 694 196,51
RHEINMETALL AG 10/2025 PUT 1800	-7		-7 462,00	171 603,60
Sous-total 2.		136 300,00	-80 692,00	-1 181 024,61
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		168 587,60	-119 408,50	-6 065 724,61

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 1225	65		-10 400,00	7 657 650,00
Sous-total 1.			-10 400,00	7 657 650,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total			-10 400,00	7 657 650,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	185 814 575,19
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	6 887,98
Total instruments financiers à terme - actions	49 179,10
Total instruments financiers à terme - taux	-10 400,00
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 790 936,35
Autres passifs (-)	-2 594 901,16
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	185 056 277,46

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - FA-C	EUR	1,000	100,00
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I (C)	EUR	11 084,471	1 093,04
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I 3(C)	EUR	50 590,737	1 485,23
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - P(C)	EUR	752 062,183	104,29
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- PM (C)	EUR	21 713,880	108,39
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - R (C)	EUR	19 950,630	98,44
Part AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE- T (C)	EUR	13 578,459	1 108,44

OPCVM AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Annexe(s)

Produit**AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I3 (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010236091 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/03/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, vous investissez dans des obligations convertibles en actions émises en Europe et majoritairement libellées en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre 0 et +6.

Les titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des obligations convertibles/échangeables relevant de la catégorie "Investment grade", c'est-à-dire correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalente par la société de gestion. La part de l'actif net exposée à la catégorie "haut rendement" correspond à des notations allant de BB+ à B- dans l'échelle de Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalentes par la société de gestion et aux titres ne faisant pas l'objet d'une notation officielle ou interne, est limitée à 70 % de l'actif net.

Le fonds pourra également s'exposer jusqu'à 75% de son actif net, avec une détention en titres vifs possible de 10% maximum de l'actif net, aux actions émises par des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des valeurs les moins bien notées passera à 30%) ;
- Normative par l'exclusion de certains émetteurs :
 - exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;
 - exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou sur celles ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le FCP bénéficie du label ISR.

L'exposition a des devises autres que l'euro est systématiquement couverte.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€312	€544
Incidence des coûts annuels**	3,2%	1,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,43% avant déduction des coûts et de -0,40% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,78% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	76,19 EUR
Coûts de transaction	0,37% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,57 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - P (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011660869 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/03/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, vous investissez dans des obligations convertibles en actions émises en Europe et majoritairement libellées en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre 0 et +6.

Les titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des obligations convertibles/échangeables relevant de la catégorie "Investment grade", c'est-à-dire correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalente par la société de gestion. La part de l'actif net exposée à la catégorie "haut rendement" correspond à des notations allant de BB+ à B- dans l'échelle de Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalentes par la société de gestion et aux titres ne faisant pas l'objet d'une notation officielle ou interne, est limitée à 70 % de l'actif net.

Le fonds pourra également s'exposer jusqu'à 75% de son actif net, avec une détention en titres vifs possible de 10% maximum de l'actif net, aux actions émises par des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des valeurs les moins bien notées passera à 30%) ;
- Normative par l'exclusion de certains émetteurs :
 - exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;
 - exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou sur celles ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le FCP bénéficie du label ISR.

L'exposition a des devises autres que l'euro est systématiquement couverte.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

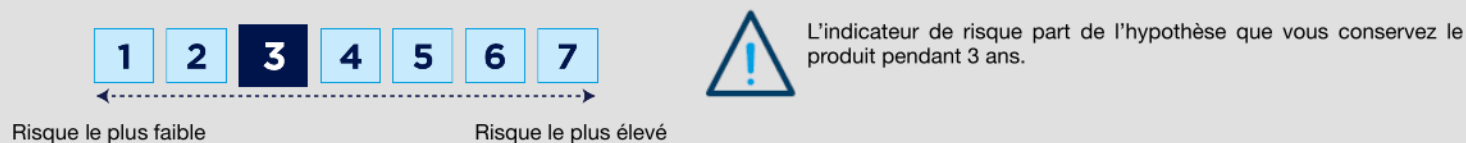
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 170	€7 410
	Rendement annuel moyen	-28,3%	-9,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 790	€8 310
	Rendement annuel moyen	-22,1%	-6,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 830	€9 690
	Rendement annuel moyen	-1,7%	-1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 970	€10 930
	Rendement annuel moyen	9,7%	3,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/09/2017 et le 30/09/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€391	€780
Incidence des coûts annuels**	4,0%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,57% avant déduction des coûts et de -1,04% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,57% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	154,10 EUR
Coûts de transaction	0,37% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,57 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	1,18 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - R (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013302460 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/03/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, vous investissez dans des obligations convertibles en actions émises en Europe et majoritairement libellées en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre 0 et +6.

Les titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des obligations convertibles/échangeables relevant de la catégorie "Investment grade", c'est-à-dire correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalente par la société de gestion. La part de l'actif net exposée à la catégorie "haut rendement" correspond à des notations allant de BB+ à B- dans l'échelle de Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalentes par la société de gestion et aux titres ne faisant pas l'objet d'une notation officielle ou interne, est limitée à 70 % de l'actif net.

Le fonds pourra également s'exposer jusqu'à 75% de son actif net, avec une détention en titres vifs possible de 10% maximum de l'actif net, aux actions émises par des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des valeurs les moins bien notées passera à 30%) ;
- Normative par l'exclusion de certains émetteurs :
 - exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;
 - exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou sur celles ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le FCP bénéficie du label ISR.

L'exposition a des devises autres que l'euro est systématiquement couverte.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 170	€7 380
	Rendement annuel moyen	-28,3%	-9,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 830	€8 410
	Rendement annuel moyen	-21,7%	-5,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 860	€9 780
	Rendement annuel moyen	-1,4%	-0,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 030	€11 040
	Rendement annuel moyen	10,3%	3,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€317	€554
Incidence des coûts annuels**	3,2%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,13% avant déduction des coûts et de -0,74% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,82% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	80,60 EUR
Coûts de transaction	0,37% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,57 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - PM (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400DBG8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/03/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, vous investissez dans des obligations convertibles en actions émises en Europe et majoritairement libellées en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre 0 et +6.

Les titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des obligations convertibles/échangeables relevant de la catégorie "Investment grade", c'est-à-dire correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalente par la société de gestion. La part de l'actif net exposée à la catégorie "haut rendement" correspond à des notations allant de BB+ à B- dans l'échelle de Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalentes par la société de gestion et aux titres ne faisant pas l'objet d'une notation officielle ou interne, est limitée à 70 % de l'actif net.

Le fonds pourra également s'exposer jusqu'à 75% de son actif net, avec une détention en titres vifs possible de 10% maximum de l'actif net, aux actions émises par des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des valeurs les moins bien notées passera à 30%) ;
- Normative par l'exclusion de certains émetteurs :
 - exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;
 - exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou sur celles ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le FCP bénéficie du label ISR.

L'exposition a des devises autres que l'euro est systématiquement couverte.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 580	€6 790
	Rendement annuel moyen	-34,2%	-12,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 140	€7 600
	Rendement annuel moyen	-28,6%	-8,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 030	€8 920
	Rendement annuel moyen	-9,7%	-3,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 070	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,7%	0,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€1 128	€1 386
Incidence des coûts annuels**	11,4%	4,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,12% avant déduction des coûts et de -3,74% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	94,72 EUR
Coûts de transaction	0,37% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	33,58 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - T (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400DBH6 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/03/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, vous investissez dans des obligations convertibles en actions émises en Europe et majoritairement libellées en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre 0 et +6.

Les titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des obligations convertibles/échangeables relevant de la catégorie "Investment grade", c'est-à-dire correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalente par la société de gestion. La part de l'actif net exposée à la catégorie "haut rendement" correspond à des notations allant de BB+ à B- dans l'échelle de Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalentes par la société de gestion et aux titres ne faisant pas l'objet d'une notation officielle ou interne, est limitée à 70 % de l'actif net.

Le fonds pourra également s'exposer jusqu'à 75% de son actif net, avec une détention en titres vifs possible de 10% maximum de l'actif net, aux actions émises par des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des valeurs les moins bien notées passera à 30%) ;
- Normative par l'exclusion de certains émetteurs :
 - exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;
 - exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou sur celles ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le FCP bénéficie du label ISR.

L'exposition a des devises autres que l'euro est systématiquement couverte.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 950	€7 170
	Rendement annuel moyen	-30,5%	-10,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 610	€8 240
	Rendement annuel moyen	-23,9%	-6,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 620	€9 670
	Rendement annuel moyen	-3,8%	-1,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 720	€10 840
	Rendement annuel moyen	7,2%	2,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€549	€653
Incidence des coûts annuels**	5,5%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,12% avant déduction des coûts et de -1,11% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	14,48 EUR
Coûts de transaction	0,37% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	35,45 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - I (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400DXU3 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/03/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, vous investissez dans des obligations convertibles en actions émises en Europe et majoritairement libellées en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre 0 et +6.

Les titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des obligations convertibles/échangeables relevant de la catégorie "Investment grade", c'est-à-dire correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalente par la société de gestion. La part de l'actif net exposée à la catégorie "haut rendement" correspond à des notations allant de BB+ à B- dans l'échelle de Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalentes par la société de gestion et aux titres ne faisant pas l'objet d'une notation officielle ou interne, est limitée à 70 % de l'actif net.

Le fonds pourra également s'exposer jusqu'à 75% de son actif net, avec une détention en titres vifs possible de 10% maximum de l'actif net, aux actions émises par des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des valeurs les moins bien notées passera à 30%) ;
- Normative par l'exclusion de certains émetteurs :
 - exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;
 - exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou sur celles ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le FCP bénéficie du label ISR.

L'exposition a des devises autres que l'euro est systématiquement couverte.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

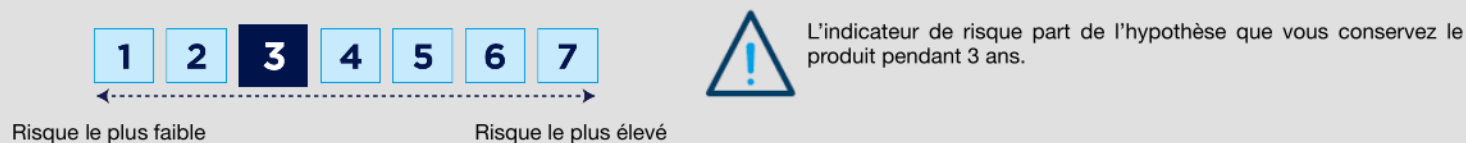
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 170	€7 390
	Rendement annuel moyen	-28,3%	-9,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 820	€8 410
	Rendement annuel moyen	-21,8%	-5,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 880	€9 870
	Rendement annuel moyen	-1,2%	-0,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 020	€11 070
	Rendement annuel moyen	10,2%	3,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€285	€461
Incidence des coûts annuels**	2,9%	1,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,12% avant déduction des coûts et de -0,44% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	49,24 EUR
Coûts de transaction	0,37% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,57 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE - FA (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014012AY9 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE, vous investissez dans des obligations convertibles en actions émises en Europe et majoritairement libellées en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre 0 et +6.

Les titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des obligations convertibles/échangeables relevant de la catégorie "Investment grade", c'est-à-dire correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalente par la société de gestion. La part de l'actif net exposée à la catégorie "haut rendement" correspond à des notations allant de BB+ à B- dans l'échelle de Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalentes par la société de gestion et aux titres ne faisant pas l'objet d'une notation officielle ou interne, est limitée à 70 % de l'actif net.

Le fonds pourra également s'exposer jusqu'à 75% de son actif net, avec une détention en titres vifs possible de 10% maximum de l'actif net, aux actions émises par des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des valeurs les moins bien notées passera à 30%) ;
- Normative par l'exclusion de certains émetteurs :
 - exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;
 - exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou sur celles ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le FCP bénéficie du label ISR.

L'exposition a des devises autres que l'euro est systématiquement couverte.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 170	€7 390
	Rendement annuel moyen	-28,3%	-9,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 890	€8 630
	Rendement annuel moyen	-21,1%	-4,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 000	€10 070
	Rendement annuel moyen	0,0%	0,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 120	€11 530
	Rendement annuel moyen	11,2%	4,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/09/2017 et le 30/09/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 11/09/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€374	€748
Incidence des coûts annuels**	3,8%	2,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,71% avant déduction des coûts et de 0,23% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,41% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	138,18 EUR
Coûts de transaction	0,37% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,57 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI CONVERTIBLES RESPONSABLE

Identifiant d'entité juridique :
9695009MOI8S0WUH8675

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui ☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 65,80 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **NOMURA CONVERTIBLE EUROPE UNIVERSE (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,08 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,598 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases

d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,295 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,539 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption

et les actes de corruption.

déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les

scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2024 au 30/09/2025**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
LEG IMMO 1% 09/30 CV	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Pays-Bas	5,73 %
CELLNEX 0.5% 07/28 CV	Services de communication	Services télécom	Espagne	5,50 %
SCHNEIDER 1.625% 06/31 EUR CV	Industrie	Biens d'équipement	France	5,43 %
VONOVIA 0% 05/30 CV	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Allemagne	4,49 %
LEGRAND SA 1.50% 06/33 CV	Industrie	Biens d'équipement	France	4,43 %
TUIGR 1.95% 07/31 EUR CV	Conso Cyclique	Services à la consommation	Allemagne	4,02 %
IBERDROLA 0.80% 12/27 CV	Services publics	Services publics d'électricité	Espagne	3,72 %
MTU AERO 0.05% 03/27 CV	Industrie	Biens d'équipement	Allemagne	3,57 %
VINCI 0.70% 02/30 CV	Industrie	Biens d'équipement	France	3,26 %
PIRELLI & C SPA 0% 12/25 CV	Conso Cyclique	Automobiles & Composants	Italie	3,12 %
QIAGEN NV 2% 09/32 USD CV	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Pays-Bas	3,11 %
ACCOR SA 0.7% 12/27 CV	Conso Cyclique	Services à la consommation	France	3,09 %
SCHNEIDER ELEC 1.97% 11/30 CV	Industrie	Biens d'équipement	France	3,07 %
RAG / EVONIK 1.875% 11/29 CV	Matériaux	Chimie	Allemagne	3,07 %
WENDEL / BUREAU VERITAS 2.625% 03/26 CV	Industrie	Services commerciaux & professionnels	France	2,97 %

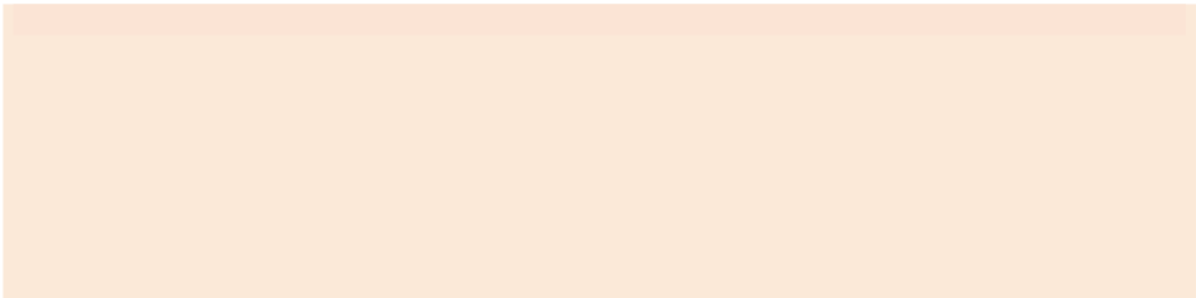


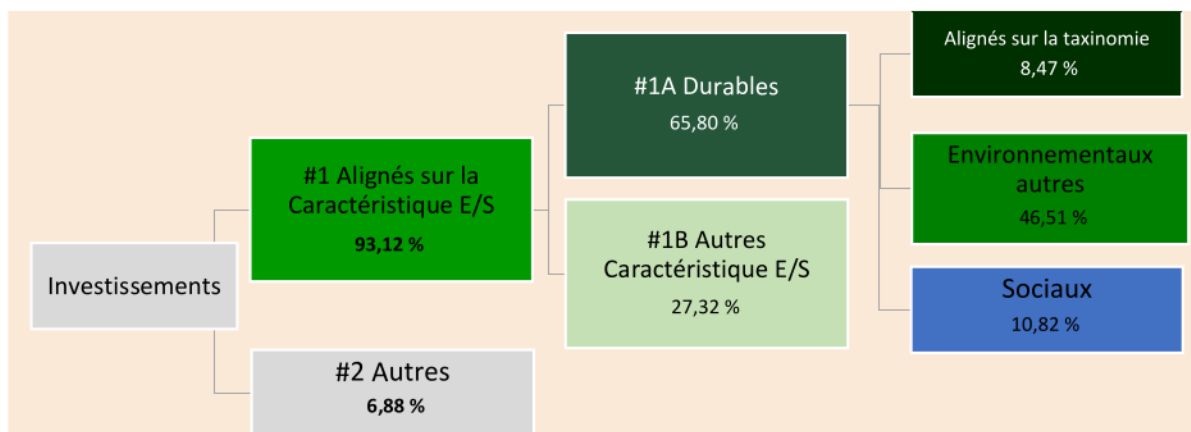
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 65,80 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.





La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	26,11 %
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	12,98 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	8,70 %
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	7,57 %
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	5,23 %
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux & professionnels</i>	4,39 %

<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>4,16 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	<i>4,10 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	<i>3,98 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	<i>3,77 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	<i>3,57 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	<i>3,12 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	<i>2,92 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	<i>2,66 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	<i>2,25 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	<i>1,83 %</i>
<i>Énergie</i>	<i>Équipement et Services pour Énergie</i>	<i>1,73 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	<i>1,19 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	<i>0,36 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	<i>0,34 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,03 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>0,02 %</i>
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	<i>0,00 %</i>

<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>0,20 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 8,47 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☒ Oui:

☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

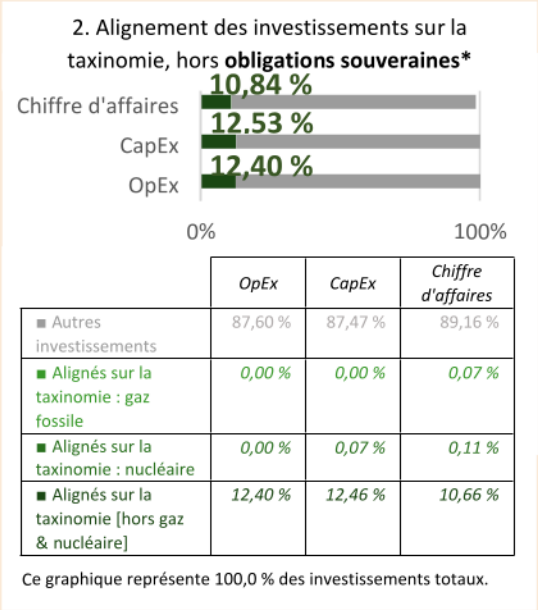
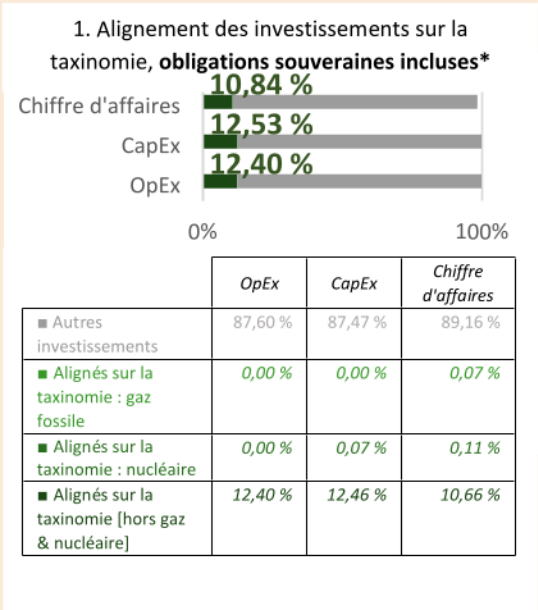
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans

lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements

- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?
Au 30/09/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 1,16 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 5,49 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.
- Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 6.35%

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?
La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de 46,51 % à la fin de la période.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **10,82 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite